

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU DOCUMENT DE PROGRAMME PAYS EN COURS (2024-2025)

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'UNICEF est l'agence des Nations Unies chargée de défendre les droits des enfants, de contribuer à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et d'accroître leurs chances de réaliser pleinement leur potentiel. Dans le cadre de son appui au Gouvernement pour la réalisation des droits des enfants en Côte d'Ivoire, l'UNICEF a élaboré un programme de coopération (PC) sous le leadership du Gouvernement pour la période 2021-2025, à travers un Document de Programme de Pays (CPD). Ce PC est dérivé du Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (CCDD) et est aligné sur le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. Le 1^{er} décembre 2023, un atelier de réflexion stratégique (SMR) a clôturé le processus de revue à mi-parcours du CPD actuel et a été l'occasion de faire un bilan sur les changements contextuels, l'évolution des droits des enfants, les défis et opportunités et surtout de procéder à des réorientations programmatiques.

L'objectif global du programme de pays est de renforcer l'accès à des services sociaux de qualité et de favoriser un changement de comportements, en particulier dans les zones vulnérables, de sorte à permettre aux femmes, aux enfants et aux adolescents, en particulier les filles, de réaliser leurs droits et de s'épanouir pleinement. Pour atteindre cet objectif l'UNICEF travaille avec le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les communautés et les jeunes. Le programme poursuit 6 résultats d'effet autour desquels sont bâtis les composantes de programme, à savoir : **1.** Chaque enfant survit et s'épanouit, **2.** Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre, **3.** Chaque enfant apprend, **4.** Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation, **5.** Les jeunes et les adolescents se mobilisent, **6.** Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie que les autres.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de coopération, l'UNICEF lance le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI), qui vise à établir des partenariats avec des Organisations de la

société civile (organisations non gouvernementales, etc.), nationales ou internationales, justifiant d'une existence légale et disposant d'une expertise technique, d'une bonne gouvernance, des capacités spécifiques requises et d'une présence locale. Le paquet de services portera sur les différents domaines d'intervention de l'UNICEF y compris les domaines transversaux tels que le changement social et comportemental et la préparation et réponse aux situations d'urgence humanitaire.

BUT ET OBJECTIFS DE L'AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Les partenariats sont au cœur du mandat de l'UNICEF. En effet, les partenariats avec les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel, notamment dans la mise en œuvre des programmes soutenus par l'UNICEF. En vue d'optimiser ces partenariats pour atteindre les communautés les plus défavorisées et ne laisser personne de côté, l'UNICEF Côte d'Ivoire lance un appel à manifestation d'intérêt afin d'identifier et développer des partenariats stratégiques avec des Organisations de la Société Civile (OSC) qui contribueront à la mise en œuvre du programme de coopération 2021-2025. Le processus de sélection se veut ouvert, concurrentiel et totalement transparent.

PRIORITES DES INTERVENTIONS

Comme précédemment cité, les interventions par composante de programme secteur sont les suivantes :

CHAQUE ENFANT SURVIT ET S'EPANOUIT

SANTE ET VIH

- L'UNICEF contribuera au Plan national de développement sanitaire en faisant en sorte que les femmes enceintes, les enfants et les adolescents, en particulier les plus défavorisés, puissent tirer pleinement parti de services intégrés de qualité dans les centres de santé et les communautés.
- Dans le cadre du Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents, l'UNICEF plaidera en faveur d'une augmentation des ressources budgétaires allouées aux soins de santé primaires, de sorte que les réformes visent avant tout la couverture sanitaire universelle, les stratégies d'achat et le financement fondé sur les résultats, et défendra également la mise en place de districts sanitaires devant permettre de mieux répondre aux besoins des enfants.
- En partenariat avec d'autres acteurs de la santé, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le FNUAP et l'Agence française de développement (AFD), l'UNICEF

contribuera à étendre les interventions à fort impact en matière de santé maternelle et néonatale, en mettant l'accent sur les zones les plus vulnérables. Ces interventions concerneront notamment les soins de santé de proximité, l'utilisation à plus grande échelle des innovations, notamment les plateformes d'apprentissage à distance pour les agents de santé communautaires et les kits de tamponnement intra-utérin par ballonnet, déjà employés, ainsi que les trousse de soins essentiels aux nouveau-nés. Le taux des accouchements assistés par du personnel médical devrait passer de 74,2 % à 85 %. Pour soutenir les progrès accomplis en matière de vaccination, l'UNICEF, l'OMS et Gavi, l'Alliance du Vaccin, continueront d'adapter les stratégies de vaccination aux nouvelles réalités urbaines et rurales, dans le but de porter à 95 % la couverture vaccinale nationale par le pentavalent 3.

- On poursuivra des approches multisectorielles, en particulier dans le cadre des composantes Changement social et comportemental (SBC), Eau, assainissement et hygiène (WASH), Nutrition et Protection de l'enfance. Cela permettra de généraliser l'utilisation des nouveaux dispositifs d'enregistrement des naissances au moment de l'accouchement et lors des vaccinations et contribuera ainsi à l'enregistrement universel des naissances.
- En partenariat avec l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et conformément aux objectifs 95-95-95, la stratégie de prévention et de soins du VIH chez les enfants de 0 à 14 ans sera revitalisée grâce à l'amélioration des soins pédiatriques (dépistage précoce des nourrissons sur le lieu de soins), à l'augmentation des consultations prénatales et à la mobilisation des populations en vue d'éliminer la transmission mère-enfant. Le dépistage familial du VIH basé sur le cas index, l'aide aux enfants et aux femmes à risques et la distribution de médicaments antirétroviraux seront intégrés dans des stratégies détaillées et étendues à tous les sites d'élimination de la transmission mère-enfant, y compris les sites privés.

NUTRITION

- L'UNICEF apportera son appui au Plan national multisectoriel de nutrition du pays. Les enfants, les adolescents et les femmes enceintes et allaitantes, en particulier les plus vulnérables, auront un meilleur accès à une nutrition adéquate et adopteront des pratiques appropriées de soins et d'alimentation de la petite enfance. Le Fonds poursuivra sa stratégie consistant à intégrer des interventions en matière de nutrition dans les services de soins de santé de qualité. Elles consisteront en particulier à trouver des moyens de remédier aux carences en oligoéléments et à promouvoir de meilleures habitudes de consommation dans les zones urbaines.

- En tant qu'institution pilote du groupe des partenaires de la nutrition et agissant en partenariat avec d'autres parties soutenant le Gouvernement dans le secteur de la nutrition (AFD, Banque mondiale, Programme alimentaire mondial (PAM) et société civile), l'UNICEF s'efforcera de remédier aux difficultés qui font obstacle à la coordination et de renforcer les systèmes de collecte de données.
- L'action multisectorielle sera renforcée dans le cadre de la composante Changement social et comportemental (SBC) en vue de promouvoir de meilleures stratégies d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et de contribuer à prévenir la malnutrition chronique et aiguë à l'échelon local. Dans les zones prioritaires où les carences nutritionnelles sont les plus aiguës, la plateforme de consultation prénatale contribuera à améliorer la nutrition des mères et des adolescentes. Le taux d'allaitement exclusif devrait doubler pour atteindre 50 % d'ici à la fin de 2025. En outre, les agents de santé communautaires, les jeunes, les animateurs de développement rural et les coopératives agricoles seront formés aux techniques d'animation communautaire dans le cadre d'initiatives entreprises par le Foyer de renforcement des activités de nutrition communautaire (FRANC), tandis que des U-Reporters se chargeront du suivi des interventions, une approche déjà employée dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

CHAQUE ENFANT VIT DANS UN ENVIRONNEMENT SUR ET PROPRE

EAU, HYGIENE ET ASSAINISSEMENT

- L'UNICEF apportera son appui au partenariat Assainissement et eau pour tous et soutiendra la stratégie nationale d'assainissement rural afin de permettre aux populations les plus défavorisées, en particulier les femmes, les filles et les garçons, de vivre dans un environnement sûr et propre, y compris dans les situations d'urgence.
- En partenariat avec d'autres parties soutenant le Gouvernement dans le secteur WASH, y compris la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, la KfW, l'UNICEF, en tant qu'institution pilote du groupe des partenaires WASH, contribuera à la révision des cadres réglementaires et des normes techniques, soutiendra la coordination et renforcera les systèmes de suivi en vue de rendre les dispositifs institutionnels et gouvernementaux plus efficaces.
- S'appuyant sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, les interventions WASH qui seront menées dans les zones prioritaires viseront les écoles et les centres de santé, qui sont les points d'entrée des interventions intégrées pilotées par la population. La priorité sera donnée à l'assainissement total piloté par la collectivité, à la réduction de la défécation en plein air de 26 % à 10 % sur l'ensemble du territoire d'ici à 2025, à la

revitalisation de la gestion par la population des dispositifs de points d'eau, ainsi qu'au renforcement des partenariats avec le secteur privé, l'idée étant d'accroître le nombre de produits d'assainissement et d'hygiène accessibles et abordables. Les jeunes et les autorités locales seront encore davantage encouragés à faire œuvre de sensibilisation.

CHAQUE ENFANT APPREND

EDUCATION

- L'UNICEF accompagnera les interventions prioritaires prévues dans le plan relatif au secteur de l'éducation pour ce qui est du développement du capital humain, de sorte que les enfants de 4 à 19 ans bénéficient d'un accès équitable à une éducation et une formation de qualité et acquièrent des compétences et puissent ainsi contribuer de manière significative au développement social et économique. Le Fonds continuera de mener des interventions en faveur de l'éducation des filles, de l'éducation inclusive et de l'éducation de qualité pour améliorer les résultats de l'apprentissage, en particulier dans les zones de convergence, où les résultats dans le domaine de l'éducation sont les moins bons. Le pourcentage d'enfants ayant des compétences scolaires de base va augmenter. Par exemple, la cible relative à la compétence « savoir lire » des enfants en deuxième année du cycle primaire devrait passer de 14 % à 50 %.
- En tant qu'institution pilote du groupe des partenaires de l'éducation et agissant en partenariat avec d'autres parties soutenant le Gouvernement dans le secteur de l'éducation (Banque mondiale, AFD, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et PAM), l'UNICEF contribuera à la mise au point d'une stratégie nationale de gestion des ressources humaines, appuiera l'expansion du financement fondé sur les résultats et soutiendra la stratégie nationale visant à intégrer les écoles coraniques dans le système éducatif officiel. Grâce aux leçons tirées de la pandémie de COVID-19, l'enseignement à distance contribuera à assurer la continuité des services d'éducation. L'utilisation de briques en plastique permettra d'accélérer la construction d'écoles vertes et de systématiquement construire plus de salles de classe dans l'enseignement maternel.
- Dans les zones de convergence, la stratégie préscolaire communautaire permettra d'intensifier la revitalisation des comités de gestion locaux et de l'éducation parentale, de veiller en priorité au suivi des résultats scolaires des enfants et de porter la part de filles dans l'enseignement préscolaire de 9 % à 25 %.

CHAQUE ENFANT EST PROTEGE CONTRE LA VIOLENCE ET L'EXPLOITATION

PROTECTION DE L'ENFANT

- En partenariat avec des acteurs tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le FNUAP, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail et Save the Children, l'UNICEF contribuera au renforcement des systèmes de protection de l'enfance par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans d'action et de protocoles nationaux visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation. Dans le cadre du programme, une campagne de communication sera menée afin de soutenir les familles vulnérables, l'éducation parentale sera renforcée (composante éducation) et les innovations mises au point pour riposter à la COVID-19 seront généralisées, notamment les transferts par téléphone mobile, afin de prévenir la maltraitance des enfants et apporter une aide aux victimes.
- L'UNICEF œuvrera en faveur de l'enregistrement des naissances, de sorte que les enfants puissent jouir de leur droit à une identité juridique, et renforcera les dispositifs de protection de l'enfance contre toutes les formes de violence, d'exploitation, de négligence et de maltraitance en s'attaquant aux goulets d'étranglement et en axant ses activités sur la prévention et les services de proximité dans les zones les plus vulnérables. Afin de concrétiser l'engagement pris avec l'Union africaine de parvenir à l'enregistrement universel des naissances, de nouveaux dispositifs d'enregistrement seront mis en place à plus grande échelle dans les établissements de santé communautaires. Le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins d'un an devrait ainsi atteindre 90 % à l'échelon national.
- Dans le cadre du programme, il est prévu d'accompagner le Gouvernement dans l'action qu'il mène pour prévenir les pires formes de travail des enfants en favorisant des partenariats publics-privés à même de changer la donne, et de l'aider dans les efforts qu'il accomplit pour appliquer les procédures relatives à la justice pour mineurs, conformément à la politique nationale relative à la protection juridique des enfants et des jeunes, y compris la réintégration des enfants en conflit avec la loi.

LES JEUNES ET LES ADOLESCENTS SE MOBILISENT

ADOLESCENTS ET JEUNES

- En s'appuyant sur les réalisations du précédent programme de pays et conformément à la politique nationale de la jeunesse, l'UNICEF encouragera les jeunes et les adolescents

à se mobiliser et à participer davantage à la vie communautaire afin qu'ils contribuent positivement au changement social et à la cohésion sociale.

- En tirant parti du partenariat Génération sans limites et du réseau U-Report et avec le soutien du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes, de la société civile et du secteur privé, l'UNICEF plaidera en faveur de la création de plateformes numériques et d'autres systèmes novateurs pour renforcer les capacités d'insertion professionnelle des jeunes filles et des jeunes vulnérables. Le Fonds encouragera les jeunes à utiliser les médias sociaux pour organiser des actions civiques, en particulier au sein de leurs communautés. Davantage d'activités de sensibilisation seront menées auprès des décideurs et des donateurs en vue d'accroître le nombre de centres de services civiques qui viennent en aide aux jeunes des zones rurales ou périurbaines qui ne sont pas scolarisés ou qui sont socialement isolés.
- L'UNICEF continuera à renforcer les compétences pratiques des jeunes et des adolescents, y compris en ce qui concerne leur santé reproductive, et facilitera leur accès aux services en leur proposant, aussi bien à l'école que dans les environnements non officiels, des programmes de santé, de prévention du VIH, de nutrition et de protection contre la violence.

CHAQUE ENFANT A LES MEMES CHANCES DE REUSSIR DANS LA VIE QUE LES AUTRES

PROTECTION SOCIALE

- En collaboration avec la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies, l'UNICEF contribuera à réduire les inégalités entre les enfants en aidant à promouvoir des politiques sociales et des services de protection sociale équitables.
- Afin de donner une base aux investissements destinés à favoriser un développement équitable, l'UNICEF soutiendra la production de données ventilées par genres, en particulier sur les enfants qui vivent dans des zones rurales ou périurbaines et ceux qui sont en situation de handicap. En collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds accélérera la production d'un annuaire de données statistiques sur la protection sociale et d'un registre social unique des personnes vulnérables, qui fera office de base de données unique dans laquelle seront répertoriées les personnes qui bénéficient des différents services de protection sociale, y compris dans les situations d'urgence.
- L'UNICEF soutiendra l'examen des dépenses publiques dans les secteurs sociaux pour sensibiliser les décideurs au fait qu'il importe d'allouer les ressources budgétaires dans un esprit d'équité. Grâce au renforcement des capacités des autorités locales et des ministères de tutelle dans les zones géographiques prioritaires, il sera possible de faciliter

le passage à une budgétisation décentralisée. Le Fonds aidera les organisations non gouvernementales et les jeunes à examiner les budgets du secteur social en vue d'instituer une culture de responsabilité. Les budgets citoyens, qui permettent aux jeunes et aux autorités locales de dialoguer et qui sont déjà employés dans le nord (Odienné), seront étendus à d'autres régions dans les zones de convergence.

DOMAINES TRANSVERSAUX

CHANGEMENT SOCIAL ET COMPORTEMENTAL

Dans le cadre de l'atteinte des résultats programmatiques de l'UNICEF, le changement social et comportemental (SBC) constitue une stratégie clé accompagnant les interventions de l'organisation dans le cadre du cycle de programmation 2021-2025.

5 interventions-clés sont à mettre en œuvre pour apporter des changements majeurs au niveau social et comportemental, notamment dans la promotion des offres, services et pratiques individuelles et collectives relatifs à la santé, la nutrition, l'éducation, la protection, l'eau, l'hygiène et l'assainissement ainsi que l'inclusion sociale, et ce, en considérant la participation des ayants-droits, enfants, parents, jeunes et adolescents et à travers des approches transformatives de genre.

- **La première intervention-clé** concerne « l'engagement communautaire pour l'accroissement de la demande et la participation citoyenne à la gouvernance des services sociaux de base liés aux résultats clés pour l'enfant »
- **La deuxième** est axée sur « les partenariats, outils et approches innovants de changement social et comportemental pour l'atteinte des Résultats Clés pour l'enfant »
- **La troisième intervention-clé** est intitulée « Recherche, développement, mise en œuvre et suivi-évaluation de plans et stratégies de changement social et comportemental basés sur les évidences »
- **La quatrième** porte sur « le Changement Social et comportemental, la résilience communautaire en faveur des résultats clés pour l'enfant, durant les périodes d'urgence »
- **La cinquième intervention-clé** concerne « le renforcement des capacités institutionnelles et techniques en matière de changement social et comportemental et d'autonomisation communautaire »

Pour assurer la bonne conduite de ces interventions-clés UNICEF agit à travers la section Changement social et comportemental ou SBC et collabore avec les différents partenaires

gouvernementaux, la société civile, les organisations à base communautaires et les organisations internationales.

PREPARATION ET REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE HUMANITAIRE

Depuis 2021, les pays du Golfe de Guinée sont de plus en plus impactés de façon continue par la crise du sahel. En Côte d'Ivoire, les arrivées de population provenant du Burkina Faso atteignent plus de 50,000 personnes pour la plupart s'installées au sein des communautés hôtes. Les personnes déplacées demandeurs d'asile sont essentiellement des enfants et des femmes en situation d'extrême vulnérabilité et accueillis par des communautés hôtes, toutes aussi démunies. Le gouvernement a mis en place deux sites d'accueil pour les demandeurs d'asile dont les services de base (santé, eau et assainissement) sont presque saturés. Dans le même temps, certains villages hôtes continuent de manquer d'infrastructures sociales de base (santé, eau et assainissement). Ces mouvements de population créent une surexploitation des ressources naturelles, aussi à l'origine des tensions communautaires.

En plus de cette situation spécifique qui affecte la partie nord du pays, les régions du Sud et de l'Ouest font souvent face à des inondations et des épidémies.

RESULTATS ATTENDUS :

Les enfants et adolescents affectés par les situations d'urgence humanitaire dans le District Autonome d'Abidjan, dans les régions du Nord et de l'Ouest de la Cote d'Ivoire, bénéficient d'un accès à des services de base intégrés de protection, d'éducation, de santé, de Nutrition et d'eau hygiène assainissement.

Composante de programme	Paquet d'activités pour réponse urgence (Premières semaines d'interventions 0 à 30 jours après déclenchement de la crise).
WASH	<ul style="list-style-type: none"> Assurer un accès à l'eau d'urgence Assurer un accès à l'assainissement d'urgence Promotion de l'hygiène Distribution de kits WASH urgence (avec savon) et kits d'hygiène intime pour les femmes et jeunes filles
Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer la Prise en charge des cas de MAS
Child Protection/VBG	<ul style="list-style-type: none"> Analyser sommairement les problèmes de protection des enfants et adolescents (notamment par des Focus Groupe de Discussions spécifiques) et analyse do no harm Sensibiliser les parties prenantes/acteurs humanitaires sur les risques de protection de l'enfance (notamment séparation familiale/violences

	<p>y compris VBG) et la disponibilité/accès aux services (formels et non formels). Formation sur la mise en place de mesures de mitigation des VBG et PSEA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place/renforcement des mesures de PSEA incluant les mécanismes de plaintes • Cartographier des acteurs de protection de l'enfance et VBG (lorsque disponible) et de référencement des cas de protection vers les acteurs existants. • Identifier et référer/assister les cas de protection de l'enfance et cas VBG aux acteurs/services présents (si absence d'acteurs, contacter le s/cluster protection de l'enfance et VBG du territoire et/ou de la province) • Mise en place des espaces amis d'enfants mobiles et « safe space » pour les filles/adolescentes/femmes et points d'écoute • Travailler avec les équipes de réponses rapides pour l'assistance aux ménages les plus vulnérables afin de diminuer les risques de mécanismes d'adaptation négative (travail des enfants, sexe de survie)
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les besoins en éducation et la capacité d'absorption des écoles (enseignants, salles de classes, etc). • Installer les salles de classes temporaires (tentes). • Doter les kits scolaires et matériaux didactiques
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la vaccination systématique des enfants de 0 à 11 mois ;
SBC	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser sommairement l'accès des communautés aux informations et mise en place de mécanisme de feedbacks communautaires

SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation du Programme de coopération et le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation des politiques publiques dans les secteurs partenaires pour la réalisation des droits de l'enfant sont l'un des principaux résultats de produits de la composante Efficacité du Programme. Le suivi des performances dans la mise en œuvre de la composante programme se fera sur la base des résultats attendus, des indicateurs et cibles annuelles selon une approche basée sur les résultats et l'équité. L'approche de suivi du programme sera articulée autour des quatre niveaux de l'approche de suivi basé sur l'équité (MORES).

- **Au premier niveau**, une analyse continue de la situation des enfants et des risques sera assurée pour affiner les stratégies de mise en œuvre au regard de l'évolution du contexte.

- **Au deuxième niveau**, le suivi et l'assurance qualité du processus de mise en œuvre du programme seront assurés conformément aux principes de la Gestion axée sur les Résultats et du mécanisme harmonisé de transfert des ressources (HACT).
- **Au troisième niveau**, l'accent sera mis sur le suivi décentralisé des performances du programme en termes de réduction des goulets d'étranglement entravant la réalisation des droits des enfants et des adolescents. À ce niveau la priorité sera accordée aux approches communautaires participatives de suivi alimentées par les données de routine des structures d'offre de service, celles collectées par les ONG partenaires et les services de statistiques régionales complétées par des activités de recherche-action permettant d'améliorer la compréhension des goulets et d'engager les communautés dans l'identification et la mise en œuvre des solutions idoines.
- **Au quatrième niveau**, des enquêtes (EDS, MICS), études, recherche et des évaluations seront réalisées pour confirmer et documenter les progrès réalisés dans le cadre du suivi décentralisé de la mise en œuvre du programme. Les activités de recherche, d'enquêtes et d'évaluations seront répertoriées au niveau du plan intégré de suivi et d'évaluation, gérées selon les standards de qualité et les résultats utilisés pour guider la programmation, démontrer les principales réalisations du programme, documenter les bonnes pratiques et leçons apprises de la mise en œuvre du programme.

ZONES D'INTERVENTIONS

Le partenaire proposera les districts et les régions, tenant compte du fait que le programme de coopération couvre l'ensemble du pays avec un focus sur les régions plus vulnérables. Toutefois, le partenaire pourrait être amené à intervenir dans d'autres nouvelles régions en accord avec l'UNICEF et en fonction des besoins et de nouveaux événements tels que les déplacements des populations.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peut faire acte de candidature, toute Organisation de la Société Civile Nationale ou Internationale :

- Ayant été enregistrée sur la plateforme du système des Nations-Unies (UNPP) et dont le profil est complet
- Ne figurant pas sur la liste du Comité des sanctions du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- Reconnue officiellement en Côte d'Ivoire comme œuvrant pour la réalisation des droits des enfants et des femmes ;

- Ayant au moins une expérience de trois ans dans la gestion et la mise en œuvre de projets portant sur l'offre de services de qualité aux enfants et aux femmes et/ou au moins 2 ans dans la réponse à l'Urgence ;
- Ayant une expertise technique dans un ou plusieurs secteurs pour assurer la réalisation des actions en lien avec les extrants du programme pays ;
- Ayant une stratégie d'intervention dans les zones d'accès difficile au regard du contexte sécuritaire fragile et changeant.
- Etant présente en Côte d'Ivoire et disposant d'un bureau et de staff à Abidjan ou en région.

LA STRATEGIE PROPOSEE

Chaque organisation aura la possibilité de postuler sur la base de son domaine d'expertise et de sa présence locale avérée pour un ou plusieurs secteurs. Une présence confirmée sur le terrain et l'expérience sur les interventions en situation d'urgence constitueront des atouts. Les consortiums entre les ONG internationales et OSC nationales sont autorisées en vue d'avoir une large couverture des projets. Dans le cas où aucune proposition n'atteindrait le minimum requis de 60 points sur 100, l'UNICEF se réserve le droit de ne retenir aucune proposition et d'utiliser une autre modalité dans la sélection de ses partenaires.

OUTILS

- Format de note conceptuelle à télécharger sur UNPP ;
- Guide sur comment postuler sur UNPP.

DOSSIER DE CANDIDATURE

La note conceptuelle peut être téléchargée sur UN Partner portal sur la page de l'appel à manifestation d'intérêt. Les candidatures doivent être faites exclusivement via cette plateforme. Les dossiers seront examinés par un panel composé de staffs de l'UNICEF et les partenaires seront notifiés des résultats à travers UNPP dès que le processus sera finalisé. La complétude du dossier et livrables sont :

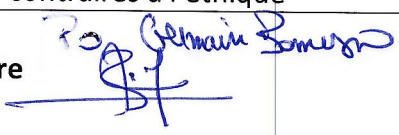


- La note conceptuelle remplie selon le format posté sur UNPP.
- Le profil complété sur UNPP et les documents requis postés et valides.

DUREE ET DATE LIMITE DE SOUMISSION DES DOSSIERS

La date limite de soumission des offres est fixée au **11 avril 2024**.

Les partenaires ont la possibilité de demander des clarifications directement sur la plateforme UNPP.

CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS

Critères de sélection	Contenu	
Pertinence, qualité et cohérence de la proposition (40 %)	<p>L'Examen portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La pertinence de la proposition pour atteindre les résultats escomptés du PC ; • La connaissance et approche innovante • L'adéquation avec le PC et clarté du budget proposé • Contribution de l'organisation postulante 	
Capacité institutionnelle et durabilité (40%)	<p>L'Examen portera sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expertise et expérience dans le(s) secteur(s) • Expérience, présence locale et relations communautaires • Capacité de gestion avec mise en place de procédures de gestion transparente, comptabilité, suivi et rapportage • Expérience de travail avec les Nations Unies/Organisations Internationales est un atout ; 	
Ethique (20%).	<p>L'Examen portera sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mesures qui sont mises en place au sein de l'organisation pour la prévention de l'exploitation et les abus sexuels (PEAS) et la gestion des allégations d'abus et exploitation sexuels; • Mécanisme de protection de l'organisation contre la fraude, la corruption et autres comportements contraires à l'éthique 	
Préparé par	Linda Kouakou Administratrice HACT	<p>Signature </p> <p>Date 26-03-2024</p>
Validé par	Abdoul Gadir FADIGA, Représentante Adjointe OIC	<p>Signature </p> <p>Date 26/3/2024</p>
Approuvé par	Mariana STIRBU, Représentant OIC	<p>Signature </p> <p>Date 26.03.2024</p>

